

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 16 FÉVRIER 2015, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

M.	Claude Martel	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Karine Otis	Conseillère
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Lorna Pineault	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant aux avis de motion le point suivant :

- 8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2008-756 relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2015

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 19 janvier 2015, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 9 février 2015

Rés. 2015-32

Rés. 2015-33



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2015-34

4.1.1 Subvention de 6 500 \$ au Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice à la vérification comptable portant le numéro VC2015-02 et de verser au Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. une subvention de 6 500 \$ afin de payer la cotisation concernant le Fonds des services de santé sur la masse salariale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2015-35

4.1.2 Appel d'offres 14-17 - Achat de camionnettes et automobiles en 2015

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice à la vérification comptable portant le numéro VC2015-01 et d'octroyer le contrat d'achat de véhicules découlant de l'appel d'offres numéro 14-17, et ce, après vérification de la conformité des véhicules, aux soumissionnaires suivants :

- Auto Métivier inc. :	36 516,90 \$	(2 véhicules)
- Donnacona Chrysler Fiat :	62 049,70 \$	(2 véhicules)
- Vision Chrysler Jeep :	153 785,10 \$	(5 véhicules)

Total : 252 351,70 \$

Cette somme totale de 252 351,70 \$, taxes incluses, sera financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2015-36

4.1.3 Entretien de la Route verte - Programme Véloce II - Volet 4

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des services techniques et des travaux publics portant le numéro TP2015-01 et de confirmer au ministère des Transports du Québec, à l'attention de monsieur Michel Bérubé, directeur de la Côte-Nord, que le montant de 19 530 \$ présenté lors de la demande de subvention représente au moins 50 % des montants relatifs à l'entretien de la Route verte.

Les montants se détaillent comme suit :

Balayage de chaussée :	17 850 \$
Signalisation (entretien et ajout) :	3 000 \$
Marquage de la chaussée :	18 000 \$
Réparation de chaussée :	6 000 \$

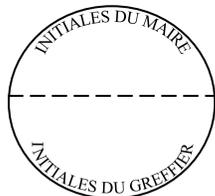
Total des coûts d'entretien : 44 850 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2015-37

4.1.4 Disposition d'éléments d'actifs 2014

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur des services techniques et des travaux publics portant le numéro TP2015-03 et d'approuver la liste des dispositions d'actifs pour l'année 2014 déposée par le directeur dudit service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Protocole d'entente - Corporation de l'église Sainte-Amélie... ouverte à la vie

Rés. 2015-38

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2015-06, d'autoriser la signature d'un protocole d'entente de trois ans, soit pour les années 2015, 2016 et 2017, avec la Corporation de l'église Sainte-Amélie... ouverte à la vie et de lui verser, pour chacune de ces années, une aide financière de 20 000 \$ plus les taxes si applicables, une contribution en biens et services évaluée à 6 000 \$ ainsi qu'une subvention équivalant au montant des taxes municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Remplacement de la résolution 2012-403 - Autorisation de signatures - Protocole d'entente - Fourniture de services en matière d'inspection de certains bâtiments

Considérant que le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan est entré en vigueur le 13 août 2012;

Considérant que les municipalités locales ont adopté des plans de mise en oeuvre des objectifs de ce schéma;

Considérant que la MRC de Manicouagan, en collaboration avec les services de sécurité incendie des municipalités locales concernées, doit élaborer un programme sur l'inspection des risques élevés et très élevés;

Considérant que les municipalités doivent mettre en application ce programme d'inspection « en impliquant obligatoirement une ressource qualifiée en prévention des incendies »;

Considérant que les municipalités de Franquelin, Godbout et la Ville de Baie-Comeau désirent bénéficier des services du coordonnateur régional - préventionniste en sécurité incendie de la MRC afin de réaliser ces actions;

Rés. 2015-39

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2015-02 et d'autoriser le maire et la greffière ou leur remplaçant à signer, pour et au nom de la Ville de Baie-Comeau, le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de Manicouagan et les municipalités participantes relativement à la fourniture de services en matière d'inspection de certains bâtiments et à la réalisation de plans d'intervention. Cette résolution remplace la résolution 2012-403.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique

Considérant que le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau prévoit la formation de quinze pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Manicouagan en conformité avec l'article 6 du programme;

Rés. 2015-40

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2015-01 et de présenter une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Manicouagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2015-41

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2015-01 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service des technologies de l'information pour le mois de janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.9 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2015-42

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2015-02 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service des technologies de l'information pour le mois de janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.10 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2015-43

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2015-04 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service des communications et du service à la clientèle pour le mois de janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.11 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2015-44

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2015-02 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service de la sécurité publique et de la protection incendie pour le mois de janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.12 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 janvier 2015

Rés. 2015-45

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2015-06 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 21 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 16 février 2015

4.2.1 Poste de chaîneur - Services techniques

Rés. 2015-46

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2015-04 et de pourvoir un poste de chaîneur au Service des travaux publics et des services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

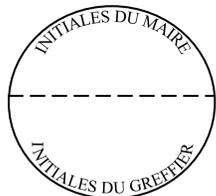
4.2.2 Entente du regroupement des Grandes Villes I relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2015-2020

Considérant que conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Municipalité de Baie-Comeau souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques pour la période 2015-2020;

Rés. 2015-47

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2015-03 voulant que la Municipalité de Baie-Comeau joigne à nouveau l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec en vue de l'octroi d'un contrat en assurances de dommages, et ce, à compter du 1^{er} mai 2015;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De désigner l'Union des municipalités du Québec comme mandataire du regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques;

D'autoriser le maire et la greffière ou leur remplaçant à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE du regroupement des Grandes Villes 1 relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2015-2020 », et ce, pour la période débutant le 1^{er} mai 2015 pour se terminer le 1^{er} mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Nomination - Procureur à la cour municipale commune de Baie-Comeau pour l'année 2015

Considérant l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de Baie-Comeau entre le ministre de la Justice du Québec, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Baie-Comeau qui a été signée le 11 mars 2010;

Considérant que suivant l'article 2.3 de cette entente, le procureur choisi et rémunéré par la Ville pour la poursuite des constats doit être désigné par le directeur des poursuites criminelles et pénales afin de le représenter devant la cour municipale de Baie-Comeau;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau a retenu comme procureures pour la poursuite de ces constats d'infraction, suivant la résolution 2014-346, M^e Kelly Tremblay, avocate et M^e Brigitte Bhérier, avocate substitue afin de remplacer M^e Tremblay, le cas échéant, pour la période du 1^{er} janvier à la fin décembre 2015;

Considérant que M^e Brigitte Bhérier est dans l'impossibilité d'agir tel que prévu, la Ville de Baie-Comeau désire nommer M^e Maxime Caron, avocat de l'étude Bhérier & ass. Avocats inc. pour agir à titre de procureur substitut, afin de remplacer M^e Kelly Tremblay, le cas échéant;

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

Rés. 2015-48

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2015-04 et de mandater M^e Maxime Caron, avocat, pour agir à titre de procureur substitut à la cour municipale commune de Baie-Comeau pour l'année 2015, aux conditions stipulées dans l'offre de service de l'étude Bhérier & ass. Avocats inc. déposée le 5 novembre 2014.

Il est également résolu de demander au directeur des poursuites criminelles et pénales, et ce, suivant l'article 28 de la Loi sur le directeur des poursuites criminelles et pénales, de désigner M^e Maxime Caron, avocat substitut de l'étude Bhérier & ass. Avocats inc., retenu par la Ville de Baie-Comeau pour le représenter devant la cour municipale commune de Baie-Comeau, afin de défendre tout constat d'infraction délivré au nom du directeur des poursuites criminelles et pénales, de même qu'en vertu du Code de la sécurité routière ou de la Loi sur les véhicules hors route sur les routes entretenues par ou pour le ministère des Transports comprises dans le territoire sur lequel la cour municipale a compétence, à l'exception des constats délivrés sur les autoroutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Mars « Mois national de sensibilisation à l'épilepsie »

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

Rés. 2015-49

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2015-06 et de proclamer le mois de mars « Mois national de sensibilisation à l'épilepsie » à Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.5 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2015-50

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2015-03 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service des ressources humaines pour le mois de février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Listes de comptes 2014-49, 2014-50 et 2014-51

Rés. 2015-51

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2015-04 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2014-49, 2014-50 et 2014-51 pour les périodes 49, 50 et 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogation mineure

5.1.1 11, avenue Montcalm

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence sise au 11, avenue Montcalm;

Considérant que la dérogation demandée est qualifiée de mineure;

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation demandée vise des travaux effectués possiblement sans permis de construction, mais que rien n'indique que la résidence ait été construite sans permis de par la présence d'un certificat d'implantation. Selon l'inscription au rôle, la construction de la résidence date de 1944, donc, nous présumons que le permis a été égaré du dossier;

Rés. 2015-52

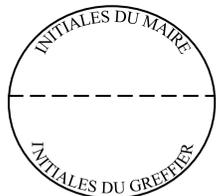
Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la marge de recul avant de la résidence sise au 11, avenue Montcalm. Ainsi, ladite résidence possède une marge de recul avant de 5,16 mètres alors que la réglementation actuelle prévoit un minimum de 6 mètres pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun règlement n'est adopté sous cette rubrique.

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

Le conseiller Yvon Boudreau donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2008-756 relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

La conseillère Reina Savoie-Jourdain donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2008-756 relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

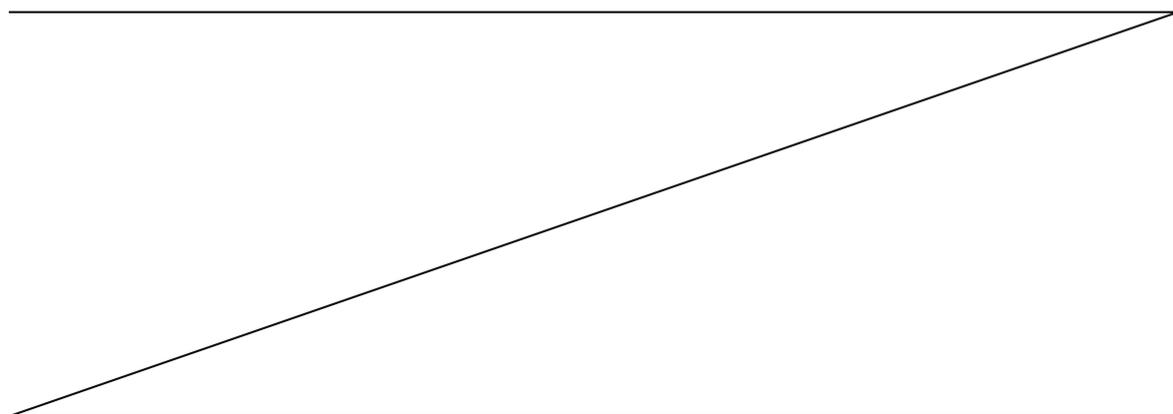
Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLAUDE MARTEL
MAIRE

LORNA PINEAULT
GREFFIÈRE



Rés. 2015-53